



Parc des Sports Charles Ehrmann
155 boulevard du Mercantour
06200 NICE
Tél. : 04 93 71 86 05
contact@athle06.org
www.athle06.fr

BUREAU EXÉCUTIF

Notification de décisions du 1^{er} octobre 2024

Objet : Versement des gratifications aux juges maralpins présents sur les compétitions organisées par ATHLE06

Les juges maralpins sont présents sur les compétitions organisées par ATHLE06 au titre représentatif de leur club. Chaque club est notamment tenu de participer à la composition du jury pour que les compétitions puissent convenablement se dérouler. Afin de développer le sentiment d'appartenance à son club si important dans le milieu sportif, la disposition suivante sera en vigueur à partir du lundi 7 octobre 2024 :

Les gratifications perçues par les juges sont versées mensuellement par virement aux clubs (entre le 10^e et 20^e jour du mois pour les gratifications relatives au mois précédent). Les clubs sont ensuite chargés de transmettre les gratifications à leurs juges concernés.

Cette disposition sera bientôt intégrée dans le règlement relatifs au jury des compétitions organisées par ATHLE06 en remplacement de l'actuel article 6.2. Et elle sera présentée aux juges lors de la « journée des juges » prévue le samedi 5 octobre 2024.

L'article 6.3 du règlement du jury des compétitions organisées par ATHLE06, relatif aux dons : renonciation des gratifications et déductions fiscales, reste en vigueur.

Le Bureau Exécutif d'ATHLE06

Le 1^{er} octobre 2024